

Elaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides du bassin versant de la Têt

Compte-rendu de la 1^{ère} série d'ateliers de concertation

ZONE CONFLENT : le 31 mars 2021 à Villefranche-de-Conflent
ZONE CAPCIR-CERDAGNE : le 2 avril 2021 à Font-Romeu-Odeillo-Via
ZONE PLAINE : le 3 avril 2021 à Saint-Estève

Participants

La liste détaillée des participants des 3 ateliers se trouve en ANNEXE 1.

Le 1^{er} temps de co-construction de la stratégie de gestion des zones humides (ZH) a mobilisé moins d'une dizaine d'acteurs à chacun des 3 ateliers. Cette faiblesse de mobilisation a été due en grande partie au contexte sanitaire, les ateliers se déroulant une semaine avant un 3^{ème} reconfinement national. Une consultation via un questionnaire en ligne a donc complété ces premiers ateliers.

Nous faisons toutefois le choix de poursuivre la concertation en présentiel, en nous adaptant au calendrier des confinements et en assurant l'ensemble des mesures de protection pour les participants, dans le but de construire une stratégie réellement partagée par les acteurs locaux. Il nous semble en effet que la présence physique des acteurs aux ateliers génère plus de bénéfices qu'une participation à distance : réelle rencontre des acteurs, partage d'informations sur les temps « off », discussions fluidifiées et plus directes sur les points de désaccord, etc.

Objectifs du 1^{er} atelier

Les objectifs du 1^{er} atelier de concertation étaient les suivants :

- Partager une représentation commune des zones humides
- Localiser les zones humides du territoire
- Identifier les usages en cours et à venir à proximité des zones humides
- Identifier les fonctions des zones humides ayant le plus d'intérêt sur le territoire

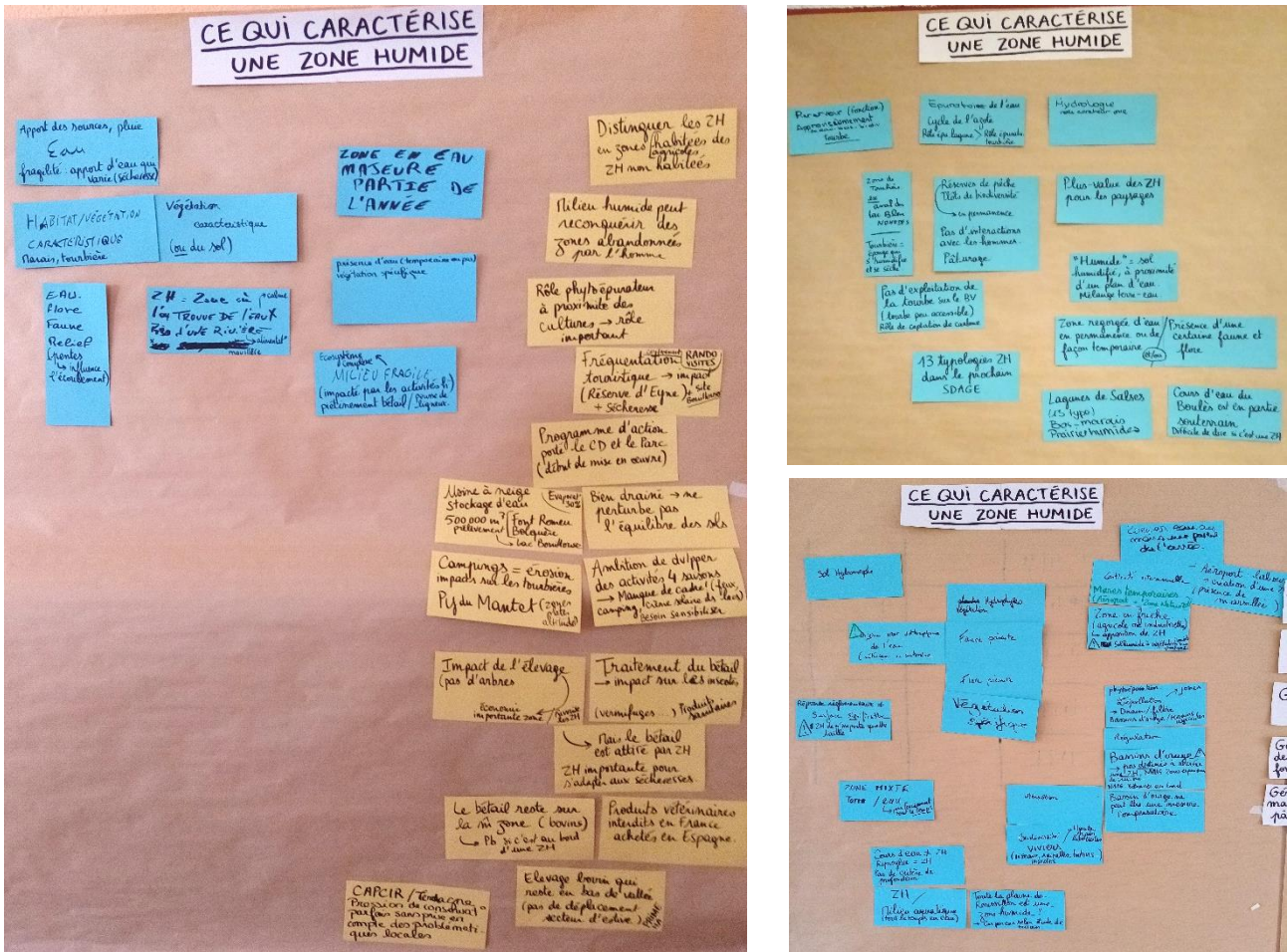
Agenda du 1^{er} atelier

Horaire	Activité
09h00	Accueil
09h15	Introduction
09h30	Caractéristiques des zones humides
10h15	Les principes du projet
10h25	PAUSE
10h35	Localisation des zones humides
11h00	Les usages en cours et à venir
11h25	Les fonctions des zones humides
12h25	Evaluation de l'atelier
12h30	Clôture de l'atelier

Caractéristiques des zones humides

Le premier exercice de l'atelier était d'identifier ce que les participants entendaient par « zone humide » sur leur territoire. Il ne s'agissait pas là de réécrire une définition réglementaire des « zones humides »

(déjà encadrées par la loi), mais plutôt de comprendre les spécificités des milieux humides du bassin versant de la Têt et le niveau de connaissance qu'en avaient les différents acteurs. Cet exercice a permis aux participants d'échanger leurs expériences, de commencer à partager un vocabulaire commun, et de faire ressortir les différentes visions de l'aspect et/ou du fonctionnement de ces milieux.



Résultats des discussions sur la caractérisation des ZH dans les 3 ateliers géographiques. Les contenus sont retranscrits ci-après. La discussion de l'atelier CAPCIR a suscité de nombreuses questions et échanges complémentaires (cartons jaunes).

Synthèse des échanges et des retours questionnaires

Les participants des 3 ateliers ont défini les zones humides avec 3 approches différentes, qui reflétaient les enjeux des 3 zones géographiques : les participants de la zone CONFLENT ont majoritairement évoqué les fonctions des ZH, ceux de la zone CAPCIR-CERDAGNE ont mis en avant les impacts des activités humaines sur les ZH et leur fragilité, et ceux de la zone PLAINE se sont questionnés sur l'origine anthropique ou naturelle des ZH.

Tous les participants se sont accordés à dire que les zones humides étaient marquées par :

- La présence d'eau dans le sol, de façon permanente ou temporaire,
- Une localisation à l'interface entre une zone de terre et d'eau,
- La présence d'une flore et d'une faune spécifiques et liées à la présence d'eau,
- La présence d'un relief particulier, avec des pentes douces favorisant le ralentissement des écoulements,
- Différents aspects et fonctionnements : 13 typologies de zones humides ont été établies dans le SDAGE 2022 - 2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), elles comprennent les bas-marais, les prairies humides, les tourbières, etc.

Plusieurs participants ont questionné l'origine des zones humides :

- **Il leur a semblé important de distinguer dans la stratégie de gestion les ZH « anthropisées »** (zones habitées, agricoles et/ou industrielles) **des ZH « naturelles », plus prioritaires à préserver.**
- **Des participants ont mis en avant le fait que les milieux humides pouvaient reconquérir des zones abandonnées par l'Homme** (exemple de l'aéroport de Perpignan où du labour a créé un terrain favorable au développement de la Marsillée, plante caractéristique des milieux humides). Ecotone a précisé que certains sols humides contenaient déjà une végétation non spontanée qui ne s'exprimait pas, avant les aménagements par l'Homme.
- **Un participant s'est demandé si les bassins d'orage pouvaient recréer des zones humides.** Ecotone a répondu que ces bassins n'étaient pas destinés à recréer une ZH et ne pouvaient être une mesure compensatoire car ils étaient le plus souvent entièrement bétonnés (contrairement aux zones d'expansion de crues).

Les participants se sont posé les questions suivantes sur les critères de détermination des ZH :

- **Les cours d'eau enterrés sont-ils des zones humides ?** Ecotone a répondu qu'il fallait faire une étude au cas par cas, mais que généralement les zones humides étaient caractérisées par une faune et une flore qui se développent à la surface car elles nécessitent une certaine luminosité.
- **Les zones humides sont-elles définies par une surface ?** Ecotone a répondu que les zones humides pouvaient être de n'importe quelle taille, seule la réponse réglementaire variait en fonction de la surface.
- **Existe-t-il un critère de profondeur pour affirmer qu'il s'agit d'une ZH ?** Ecotone a répondu qu'il n'existait pas de critère de profondeur, mais que les cours d'eau n'étaient pas forcément considérés comme des ZH, alors que les ripisylves, si.
- **Toute la plaine du Roussillon n'est-elle pas une zone humide ?** Ecotone a répondu que seules des études de terrain (sol et flore) ciblées permettraient de mettre en évidence la présence ou l'absence de zones humides.

Les participants de l'atelier CAPCIR-CERDAGNE ont relevé les impacts locaux suivants sur les ZH :

- **L'augmentation du nombre de randonneurs et de visiteurs impacte le site des Bouillouses et la Réserve d'Eyre** (piétinement, déchets, ...). Les campings impactent les tourbières et créent de l'érosion, en particulier dans la zone du Py de Mantet. En parallèle du développement d'activités 4 saisons il est essentiel de sensibiliser les touristes à la préservation des zones humides et de cadrer les pratiques (éviter la crème solaire dans les lacs, les feux en pleine nature, etc.).
- **La sécheresse fragilise les milieux humides.**
- Le fonctionnement des stations de ski de Font-Romeu nécessite une **usine à neige qui stocke de l'eau**. Environ 500 000m³ sont prélevés dans le lac des Bouillouses pour cet usage sur les communes de Font-Romeu et de Bolquère. 30% environ de cette eau s'évapore. **Les participants n'étaient pas d'accord sur les impacts de la production de neige : certains ont soutenu que le drainage permettait d'éviter de perturber l'équilibre des sols, tandis que d'autres ont affirmé que le fonctionnement hydraulique était impacté par la production de neige de culture.**
- Sur la zone CAPCIR **l'élevage** représente une part importante de l'économie. Cette activité engendre du piétinement et de l'érosion si le pâturage n'est pas maîtrisé, et dans le même temps elle favorise également les ZH en **entretenant la végétation et en gardant ces milieux ouverts**. **Les produits sanitaires utilisés pour traiter le bétail ont un impact sur l'eau et la microfaune**, mais ces impacts restent localisés car l'élevage bovin reste situé en bas de vallée, sans déplacement des secteurs d'estive. (Mais si une ZH se trouve à proximité elle sera fortement impactée). Les produits sanitaires interdits en France sont achetés en Espagne et retrouvés dans le milieu naturel.

- De façon générale, les participants se sont accordés à dire que sur la zone CAPCIR-CERDAGNE il existait une certaine pression de conservation des milieux, pour que cette zone amont soit préservée, et ce parfois sans prise en compte des problématiques locales.

Une participante a suggéré d'établir un lien entre le projet de stratégie et le programme d'action concerté du site classé des Bouillouses élaboré conjointement par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales et par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. Le CD66 a mis à disposition du SMTBV son atlas des zones humides.

Les principes du projet de stratégie de gestion

Afin de nous assurer que les acteurs concernés étaient d'accord avec les principes guidant le projet de stratégie de gestion des ZH, nous leur avons proposé de se positionner sur une échelle de consensus vis-à-vis de chacun des principes. Nous avons ensuite gardé un temps d'échange pour réajuster les formulations des principes qui posaient question. Aucun participant ne s'est opposé aux principes proposés et deux nouveaux principes ont été suggérés :

Principes qui guident le projet de stratégie de gestion des ZH	Je suis d'accord avec ce principe	Je suis indifférent	J'ai besoin de plus d'infos	Je m'oppose à ce principe	Commentaires
Gérer les fonctionnalités des ZH pour améliorer la qualité de l'eau	16	2	2		Principe jugé moins prioritaire sur la zone "Conflent". Questionnement sur l'efficacité des ZH pour dépolluer à grande échelle.
Gérer les fonctionnalités des ZH pour réduire les crues et les sécheresses sur le territoire	13	2	4		Principe jugé prioritaire sur les zones "Conflent" et "Plaine". Principe jugé moins prioritaire sur la zone "Capcir-Cerdagne" mais important pour le principe de solidarité amont-aval.
Avoir une réflexion globale pour gérer les fonctionnalités des ZH en équilibre avec les activités en place	13		4		
Gérer les fonctionnalités des ZH pour avoir des espaces naturels en bon état de fonctionnement, hébergeant une biodiversité riche	17		1		
Gérer les fonctionnalités des ZH pour maintenir ses services rendus (pâturage, chasse, pêche, promenades, fraîcheur...)	16	2	2		La biodiversité peut aussi servir de rempart contre les virus et les épidémies (contexte covid).
Propositions de principes supplémentaires (non soumis au vote)					
Sensibiliser les scolaires et les acteurs aux services rendus par les ZH					
Réfléchir à la création de zones humides comme moyen de compensation					La création artificielle d'un milieu naturel est-elle possible ? Ou parle-t-on plutôt de "laisser se révéler des milieux naturels pré-existants" ? Une crainte soulevée était de voir créer des zones "sacralisées".

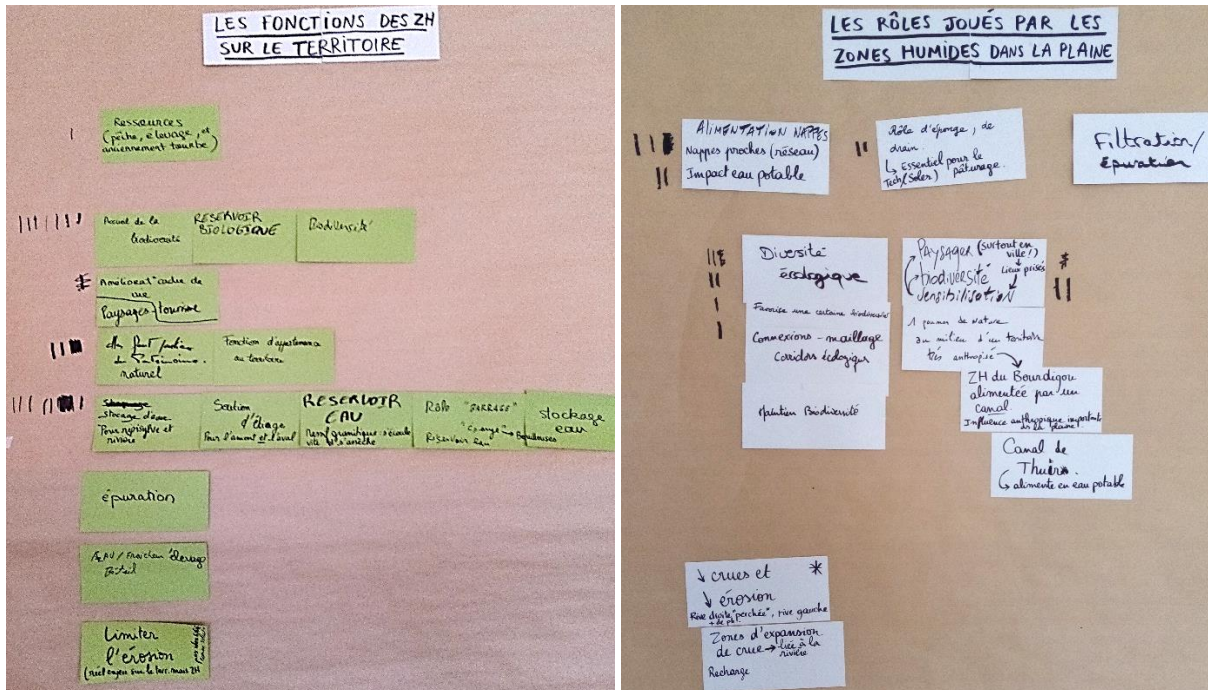
Localisation des zones humides, usages en cours et à venir

Une carte IGN (taille A0) de chacune des 3 zones du bassin versant (CAPCIR - CONFLENT et PLAINE) a servi de support aux participants pour qu'ils localisent les milieux humides qu'ils jugeaient « d'importance pour le territoire ». Les participants ont entouré au feutre les milieux humides « à enjeu » de leur zone et ont complété les cartes en ajoutant des post-its qui précisaient les usages existants à proximité. Les 3 cartes se trouvent en ANNEXE 2 de ce compte-rendu.

Les fonctions des zones humides

Les participants ont été invités à noter sur des cartons les fonctions des zones humides ayant de l'intérêt pour leur territoire. Ces fonctions ont été affichées et précisées lorsque cela était nécessaire.

Une fois l'ensemble des fonctions affichées, les participants les ont priorisées par ordre d'importance pour le territoire. Chaque participant détenait 3 votes, qu'il pouvait répartir de la façon qu'il souhaitait entre les fonctions affichées.



Résultats du travail sur les fonctions jouées par les zones humides dans les zones CAPCIR et PLAINE. Les participants de la zone CONFLENT étaient trop peu nombreux pour réaliser ce type d'exercice. Les résultats détaillés se trouvent ci-après.

Les participants de la zone PLAINE ont relevé et priorisé les fonctions suivantes des zones humides :

Fonction	Ordre de priorité (nombre de votes)
Corridor écologique : lieux de connexions et de maillage qui maintiennent une riche biodiversité, une diversité écologique.	6
Alimentation des nappes « proches » utilisées pour l'eau potable.	4
Rétention d'eau (rôle « d'éponge ») ou rôle de drain. Essentiel pour le pâturage, en particulier pour les villages du Tech et du Soler.	2
Poumon de nature au milieu d'un territoire très anthropisé. Fonction paysagère, lieux très prisés en ville, avec de la biodiversité.	2
Filtration, épuration de l'eau	0

Les participants de la zone CAPCIR ont relevé et priorisé les fonctions suivantes des zones humides :

Fonction	Ordre de priorité (nombre de votes)
Réservoir biologique	7
Stockage d'eau, réservoir pour la ripisylve et la rivière. Soutien d'étiage pour l'amont et l'aval. Rôle d'autant plus nécessaire que le massif granitique s'assèche vite car les écoulements sont rapides. (Les Bouillouses en particulier jouent un rôle « d'éponge »).	7
Patrimoine naturel du territoire Capcir-Cerdagne. Rôle paysager.	3
Ressources exploitables : pêche, élevage et anciennement tourbe.	1
Amélioration du cadre de vie et attractivité touristique.	0
Rôle épuratoire.	0
Limites l'érosion : réel enjeu sur le territoire, mais les zones humides ne semblent pas être une solution adaptée (peu d'impact).	0

Sur les territoires PLAINE et CAPCIR, les fonctions des zones humides jugées les plus importantes par les participants ont été celles de « réservoir de biodiversité », de « recharge des nappes » et de « stockage d'eau ».

Venait ensuite la fonction « paysagère », de « patrimoine naturel ». Le rôle épuratoire des zones humides a été jugé d'importance moindre dans la zone CAPCIR car les masses d'eau sont globalement perçues comme « en bon état », et dans la zone PLAINE car au contraire, les masses d'eau sont perçues comme trop dégradées pour pouvoir être épurées par les zones humides. Toutefois, un des participants de la zone CAPCIR a souligné l'importance du rôle phytoépurateur des ZH situées à proximité des cultures, qui retiennent et éliminent l'azote des rejets agricoles, urbains et industriels par des mécanismes biologiques.

La réduction des crues n'a été mise en avant dans aucun des deux groupes pour des raisons différentes : la zone CAPCIR est la plus à l'amont du bassin donc elle est moins soumise au risque inondation, et au contraire la zone PLAINE est très soumise au risque inondation, donc les zones humides ne sont pas identifiées par les acteurs comme des outils suffisants pour prévenir les crues.

La fonction de captation de carbone a été abordée mais n'est pas ressortie dans les propositions des participants des 3 ateliers.

Les participants au questionnaire en ligne ont aussi mis en avant les fonctions de stockage d'eau, de valeur patrimoniale, de protection contre les inondations, de régulation hydraulique et de réservoir de biodiversité. Aucun d'entre eux n'a évoqué la fonction épuratoire.

Evaluation de l'atelier et suites

Dans l'ensemble, la méthode d'animation a été appréciée par les participants, qui l'ont trouvée participative et constructive. Certains d'entre eux ont évoqué un point de vigilance à avoir avec des élus qui craignent de participer à des ateliers aux méthodes d'animation « infantilisantes ». Les tableaux supports « clairs et participatifs » ont été appréciés ainsi que le « faible nombre de personnes qui favorisait les échanges ».

Les participants ont regretté que peu d'acteurs se soient mobilisés pour participer aux 3 ateliers. Des relances téléphoniques seront mises en œuvre en plus de l'invitation mail pour la mobilisation à la 2^{ème} série d'ateliers. Certains participants ont proposé de servir de relai auprès de leur structure pour mobiliser des acteurs supplémentaires.

Des participants ont souhaité recevoir de la documentation sur les zones humides en plus du compte-rendu d'atelier.

Les participants ont demandé que les supports cartes soient à une échelle plus précise pour discuter en profondeur des outils et de la stratégie de gestion aux prochains ateliers.

Une personne de la DDTM a mis en garde sur l'utilisation de l'appellation « zone humide » pour désigner des milieux non identifiés de façon réglementaire et technique. Nous utiliserons l'appellation « espaces de référence » et « milieux humides » dans les prochains ateliers.

Une crainte soulevée par des participants était que le rendu final de la stratégie soit une carte qui « mette sous cloche » certains espaces humides et en restreigne les usages. Il a été rappelé que la stratégie de gestion produite par le SMTBV n'avait pas vocation à être contraignante et servirait plutôt d'outil d'aide à la décision pour les élus.

La 2^{ème} série d'ateliers de déroulera les 9, 10 et 11 juin 2021 (les lieux restent à confirmer).

Les objectifs de ce 2^{ème} atelier seront de :

- Présenter et discuter le périmètre de référence établi par Ecotone, le SMTBV et les acteurs,
- Identifier les « pressions » en cours et à venir sur les milieux humides du territoire,
- Lister les actions déjà prévues / mises en œuvre pour préserver ou restaurer les milieux humides
- Se projeter à moyen et à long terme sur le territoire en proposant des actions à mettre en place

ANNEXE 1 : Participants aux ateliers en présentiel

Animation / information

ESPUCHE	Emmanuelle	Lisode
HERVIEU	Ava	SMTBV
NIOL	Pierre	SMTBV

ZONE CAPCIR – CERDAGNE / *Font-Romeu-Odeillo-Via*

BERDY	Gaël	CC Pyrénées Cerdagne
BLANC	Julie	CD66
LEZIN	Constance	Réserve Naturelle de la Vallée d'Eyre
PALLARES	Christian	Maire d'Angoustrine - CC Pyrénées Cerdagne
PARERA	Josep	Réserve Naturelle de la Vallée d'Eyre
RIBOT	Marc	AAPMA Font Romeu Fédération 66

ZONE CONFLENT / *Villefranche-de-Conflent*

ASPE	Daniel	Maire d'Escaro
MOULIRA	Romain	PNR PC
MUREAU	Delfine	CC Roussillon Conflent

ZONE PLAINE / *Saint-Estève*

BADRIGNANS	Georges	DDTM66
BLOT	Thierry	CC Aspès
CAROL	Fabrice	SMTBV
DOMENECH	Alain	CC Roussillon Conflent
LESNE	Maya	CC Aspès
VIEILLEDENT	Mélody	DDTM66

Structures ayant répondu à la consultation complémentaire (par questionnaire numérique)

Conservatoire du littoral
Fédération des réserves naturelles catalanes / Réserve Naturelle de Nohèdes
FDPPMA 66
Réserve naturelle de Conat
L'ONF - Service Restauration des Terrains en Montagne (RTM)
Commune de Vernet-les-bains
Perpignan Méditerranée Métropole
AURCA (Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée)
Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales

ANNEXE 2 : Cartes produites en atelier par les participants des 3 zones

(POST-ITS JAUNES = précisions sur les milieux humides identifiés (usages, aspect, pressions) / POST-ITS BLEUS = Remarques générales)

